

## Informations pratiques

Le service s'efforce de tenir compte des besoins et souhaits de la personne accueillie et de son entourage. Pour ce faire, et dans la mesure du possible :

- ◆ Les horaires sont adaptés au rythme de vie du patient
- ◆ Les visites des proches sont autorisées 24h/24
- ◆ Il est possible de dormir auprès de la personne accueillie et d'obtenir un petit-déjeuner (prestation payante)
- ◆ Il est possible de commander un repas auprès de l'équipe soignante, **avant 10h** (prestation payante)
- ◆ Un salon des familles est également disponible pour les proches.

L'équipe, formée à l'accompagnement en soins palliatifs et aux approches non médicamenteuses, dispose d'outils favorisant le bien-être des personnes accueillies (relaxation, hypnose, huiles essentielles, soins snoezelen...).

Il est également possible de solliciter un représentant du culte sur demande auprès de l'équipe soignante.

Les patients et leurs proches peuvent, à leur demande, bénéficier du soutien des psychologues du service pendant l'hospitalisation mais aussi après celle-ci, dans le cadre des suivis de deuil.



*« Accompagner quelqu'un [...] c'est  
marcher à ses côtés en le laissant libre de  
choisir son chemin et le rythme de son pas »*

*Patrick Verspieren*

**Centre Hospitalier de Vaison-la-Romaine**  
18 Grand Rue - BP N° 73 - 84110 VAISON-LA-ROMAINE  
Tél. 04 90 36 04 58 - Fax : 04 90 36 29 48 - Courriel : [direction@ch-vaizon.fr](mailto:direction@ch-vaizon.fr)  
[www.ch-vaizon.fr](http://www.ch-vaizon.fr)

Décembre 2021

## Livret d'accueil



## Lits Identifiés Soins Palliatifs (LISP)



**☎ Pour contacter le service :**

Secrétariat des LISP

Tél : 04 90 36 55 46

Fax : 04 90 36 55 47

Mail : [secretariat-emsp@ch-vaizon.fr](mailto:secretariat-emsp@ch-vaizon.fr)

Bureau Infirmier Médecine/LISP

Tél : 04 90 36 57 62

## Présentation du service et missions

Les Lits Identifiés Soins Palliatifs appartiennent au service de Médecine et ont pour but d'accueillir des personnes relevant de soins palliatifs. Ces personnes peuvent provenir de leur domicile, dont les EHPAD, ou d'une autre structure de soins.

Ils assurent :

- ◆ L'accueil et l'accompagnement du patient et de sa famille dans des situations complexes
- ◆ L'évaluation et le traitement des symptômes réfractaires
- ◆ La coordination et la réflexion lors de problématiques éthiques

Ils accueillent :

- ◆ En séjour de répit, afin de réévaluer la situation, d'ajuster les thérapeutiques, de mesurer les besoins sur le plan psychologique et social afin de favoriser la possibilité d'un retour au lieu de vie habituel et d'assurer une organisation coordonnée au domicile.
- ◆ En séjour de fin de vie, dans le cas où le maintien au lieu de vie habituel n'est plus envisageable.

## Equipe médicale et pluridisciplinaire

Le travail pluridisciplinaire est à la base de la culture et de la pratique des soins palliatifs. Il s'agit de prise en charge globale, soucieuse de soigner et d'accompagner le patient et son entourage au plus proche de ses besoins et attentes.

L'équipe se compose de :

- ◆ Médecins
- ◆ Psychologues
- ◆ Infirmier(e)s
- ◆ Aides-soignant(e)s
- ◆ Secrétaire
- ◆ Kinésithérapeute
- ◆ Diététicienne
- ◆ Assistante-sociale



**Chef de pôle :** Dr Alain RAMPON

**Médecin référent soins palliatifs :** Dr Lucie WALTHER

**Praticien attaché associé :** Dr Fethi LABDELLI

**Cadre supérieur de santé :** Mme Marielle BOISSIER

**Cadre de santé du service :** Mme Géraldine FERRO

## Collaboration

- ◆ Le service est étroitement lié à l'Équipe Mobile de Soins de Support et Soins Palliatifs (EMSS-SP) qui participe à l'évaluation des demandes d'admission, est en charge du suivi médical et psychologique des patients hospitalisés durant leur séjour, avec le soutien de l'Equipe Médicale du Service de Médecine.
- ◆ Les équipes travaillent également avec une association d'accompagnement (Regain) dont les bénévoles peuvent assurer des visites aux patients et leurs familles qui souhaitent leurs interventions.

Un rendez-vous avec le médecin référent, accompagné éventuellement d'un psychologue et/ou d'un(e) infirmier(e), vous est possible dans les jours suivant l'admission du patient dans le service, en prenant rendez-vous auprès du secrétariat.